

Inadéquation du projet de liaison routière entre la RD30 au niveau d'Achères et la RD190 au niveau de Triel-sur-Seine avec divers engagements écologiques de la France

Question orale n°0974S - 16^e législature

[Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ23120974S.html](https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ23120974S.html)

Question de Mme Ghislaine Senée (Yvelines - GEST) publiée le 14/12/2023

Mme Ghislaine Senée attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports** sur le projet de liaison routière entre la RD30 et la RD190, qui prévoit la réalisation de 6 kilomètres d'aménagement par la création d'une route à 2x2 voies, la requalification de voies existantes, et la réalisation d'un nouveau pont sur la Seine.

Ce projet, vieux d'une quarantaine d'années, se révèle aujourd'hui totalement incompatible avec un grand nombre d'engagements et objectifs que s'est fixée la France.

En premier lieu, le projet entre en contradiction totale avec la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui prévoit une baisse de 28 % des émissions du transport d'ici 2030, alors que le projet augmentera de 14 % les émissions de gaz à effet de serre sur les routes du territoire. En effet, en raison du phénomène de l'effet induit, le trafic augmentera de 114 % sur l'A13. La réalisation de ce projet contredit donc l'objectif de report modal au cœur des orientations de la SNBC, alors qu'est mise en œuvre la phase 2 du tramway 13, qui répond pourtant strictement à la capacité de report modal sur ce secteur.

En second lieu, le projet entre en contradiction avec l'objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN) d'ici 2050. Ce projet va obligatoirement engendrer l'élargissement de voiries en amont et en aval afin de régler les nouveaux engorgements à prévoir (entrée d'Achères ; sortie de la RN184 ; tronçon de la RD154 passant par Marsinval et Villennes pour déboucher sur le pont d'Orgeval déjà saturé en heure de pointe, puis sur la RN13). Ces élargissements artificialiseront des espaces naturels agricoles et forestiers d'ores et déjà hors enveloppe ZAN.

En troisième lieu, le projet sera coûteux sur le plan de la santé. Selon le commissaire enquêteur, la pollution de l'air risque de dépasser les seuils acceptables dans une vallée de Seine déjà classée en zone rouge dans le projet partenarial d'aménagement (PPA) d'Ile-de-France. Concernant la pollution sonore, elle attire l'attention du Gouvernement sur le cas de familles de gens du voyage sédentarisées, situées à quelques mètres de la future 2x2 voies, qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact relative au bruit, et ne bénéficieront donc d'aucune protection sonore.

En dernier lieu, le projet est incompatible avec les efforts de redressement des finances publiques. Le projet accuse en effet un véritable dérapage de ses coûts : le montant pourrait dépasser les 200 millions d'euros pour un coût initial estimé à 120 millions d'euros, soit une hausse de 67% des coûts. À ces dépenses s'ajouteront celles inhérentes à l'entretien des ponts, évaluées entre 25 000 et 40 000 euros par pont et par an selon le rapport d'information sénatorial « sécurité des ponts : éviter un drame », qui souligne aussi la rareté de la compétence d'entretien des ponts et le manque de moyens des départements.

L'abandon de ce projet écologiquement préjudiciable irait dans le sens des décisions d'abandon d'un certain nombre de projets autoroutiers désormais obsolètes à l'heure de l'urgence écologique. En Ile-de-France, l'État avait notamment abandonné le prolongement de l'A104, indiquant souhaiter « privilégier le report vers les transports collectifs » (réponse du 24/11/2022 à la question écrite n° 02750).

Si le projet relève de la compétence du département, le Gouvernement reste entièrement responsable du respect des engagements de la France, et notamment de l'objectif ZAN, de la SNBC et de la maîtrise des finances publiques.

Aussi, elle lui demande ce que compte faire concrètement le Gouvernement face à ce projet, source d'une profonde incompréhension chez une grande partie des citoyens, tant il entre en contradiction avec les engagements et objectifs que s'est fixée la France, à l'heure du tournant écologique.

Publiée dans le JO Sénat du 14/12/2023 - page 6829

Transmise au Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires